

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 668

présenté par

M. Baupin, rapporteur, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard,
Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert,
M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« à circulation restreinte »

les mots :

« basse pollution ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préférer une appellation concernant l'objectif recherché par le dispositif plutôt que par le moyen.